

# DOCUMENTS

---

L'OLP ET L'IMMIGRATION DES JUIFS SOVIÉTIQUES

RAPPORT D'AMNESTY INTERNATIONAL

RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

LA MARCHÉ DE LA PAIX À JÉRUSALEM

LA VISITE DE DESMOND TUTU EN PALESTINE

LE BILAN HUMAIN DE DEUX ANNÉES D'INTIFADA

## **La position de l'OLP sur les juifs soviétiques** (extrait du communiqué du comité exécutif, 3 février 1989)

Le comité exécutif a étudié la question de l'immigration des juifs soviétiques et la menace qu'elle a fait naître, spécialement après les mesures du gouvernement américain tendant à restreindre l'entrée de ces immigrants aux Etats-Unis et destinés à orienter la plus grande partie d'entre eux vers Israël dont les dirigeants ne cachent pas leur intention de les installer sur le territoire palestinien occupé. Les droits de l'homme qui permettent au migrant de quitter sa patrie ne l'autorisent en aucune façon à s'installer sur le territoire d'autrui et à menacer le droit d'autrui à l'autodétermination.

Le comité exécutif a entrepris d'examiner avec les dirigeants soviétiques une série de mesures pratiques pour faire face à ce développement dangereux.

Le comité exécutif exhorte tous les gouvernements, les institutions internationales et l'opinion publique mondiale à soutenir ses efforts pour faire face à cette immigration menaçante et pour le démantèlement des colonies établies sur le territoire palestinien qui constituent un obstacle majeur à la paix au Proche-Orient. Il les appelle à redoubler d'efforts pour réunir la conférence internationale sur la paix et pour placer notre territoire occupé sous une supervision internationale intérimaire, et les invite à amplifier la solidarité avec notre peuple contre la répression israélienne en lançant une vaste campagne de boycott à l'encontre des occupants. Le comité exécutif exprime l'espoir que le soutien des pays d'Europe de l'Est aux droits du peuple palestinien et à la légalité internationale persistera après les profondes transformations démocratiques qui s'y sont produites, des transformations que notre peuple comprend et appuie, lui qui lutte pour son droit démocratique le plus élémentaire, le droit à l'autodétermination.